



COMMUNE DE NOTRE DAME DU CRUET

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 FEVRIER 2023

Sous la présidence de Mme Laure PION, Maire.

Conseillers en exercice : 9	Conseillers présents : 7
Quorum : 5	Votants : 7

Présents : BERNARD Isabelle, CHARBONNIER Christian, PERROTIN Joël, PION Laure, PITHOUD Christian, PITHOUD Guy, VARI Marie-Thérèse

Absents : JOANNEZ Myriam, GERBER Anne

Secrétaire de séance : BERNARD Isabelle

LISTE DES DELIBERATIONS

NUMERO	OBJET	VOTE		
		Pour	Contre	Abstention
2023/001	Vote du compte de gestion 2022	7		
2023/002	Vote du compte administratif 2022	6		
2023/003	Affectation du résultat 2022 au budget 2023	7		
2023/004	Vote des taxes 2023	7		
2023/005	Tarif passages du tunnel du Fréjus	7		
2023/006	Maîtrise foncière sécurisation de la traversée du village – Passerelles	7		

Notre Dame du Cruet, le 27 février 2023
Le Maire, Laure PION



COMMUNE DE NOTRE DAME DU CRUET**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du 22 février 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-deux du mois de février à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme PION Laure, Maire.

PRESENTS : Mme BERNARD Isabelle, Mr CHARBONNIER Christian, Mr PERROTIN Joël, Mme PION Laure, Mr PITHOUD Christian, Mr PITHOUD Guy, Mme VARI Marie-Thérèse

ABSENTS EXCUSES : Mme GERBER Anne, Mme JOANNEZ Myriam

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme BERNARD Isabelle

Afférents au C M.	En exercice	Présents	Votants
11	9	6	6
Date de la convocation		Date de l'affichage	
15/02/2023		15/02/2023	
Pour	6	Contre	Blanc/Abstention

OBJET : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Réuni sous la présidence de Mme PION Laure, délibérant sur les Comptes Administratifs de l'exercice 2022.

Lui donne acte de la présentation faite des comptes administratifs, lesquels peuvent se résumer ainsi :

Fonctionnement

• Dépenses	234 986.44 €
• Recettes	461 504.29 €
• Excédent	226 517.85 €
• Résultat antérieur	707 624.49 €
• Résultat global	934 142.34 €

Investissement

• Dépenses	273 667.53 €
• Recettes	183 253.80 €
• Déficit	- 90 413.73 €
• Résultat antérieur	- 14 870.90 €
• Résultat global	- 105 284.63 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le compte administratif de 2022

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

Pour copie conforme

Le Maire.
Laure PION



COMMUNE DE NOTRE DAME DU CRUET**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du 22 février 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-deux du mois de février à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme PION Laure, Maire.

PRESENTS : Mme BERNARD Isabelle, Mr CHARBONNIER Christian, Mr PERROTIN Joël, Mme PION Laure, Mr PITHOUD Christian, Mr PITHOUD Guy, Mme VARI Marie-Thérèse

ABSENTS EXCUSES : Mme GERBER Anne, Mme JOANNEZ Myriam

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme BERNARD Isabelle

Afférents au C M.	En exercice	Présents	Votants
11	9	7	7
Date de la convocation		Date de l'affichage	
15/02/2023		15/02/2023	
Pour	7	Contre	Blanc/Abstention
			0

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT 2022

Après avoir entendu les comptes administratifs de l'exercice 2022, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2022

Constatant que le compte administratif de la commune fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : **934 142.34 €**

Le Conseil Municipal, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
Résultat de l'exercice	226 517.85 €
Résultat antérieur reporté	707 624.49 €
Résultat à affecter	934 142.34 €
Solde d'exécution d'investissement	
D 001 (besoin de financement)	- 105 284.63 €
R 001 (excédent de financement)	
Solde des restes à réaliser d'investissement	
Besoin de financement	
Excédent de financement	
Besoin de financement	- 105 284.63 €
Affectation	934 142.34 €
Affectation en réserves R 1068 en investissement	105 284.63 €
Report en fonctionnement R 002	828 857.71 €
DEFICIT REPORTE D 002	

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.
Pour copie conforme

Le Maire
Laure PION



COMMUNE DE NOTRE DAME DU CRUET**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du 22 février 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-deux du mois de février à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme PION Laure, Maire.

PRESENTS : Mme BERNARD Isabelle, Mr CHARBONNIER Christian, Mme GERBER Anne, Mr PERROTIN Joël, Mme PION Laure, Mr PITHOUD Christian, Mr PITHOUD Guy, Mme VARI Marie-Thérèse

ABSENTS EXCUSES : Mme JOANNEZ Myriam

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme BERNARD Isabelle

Afférents au C M.	En exercice	Présents	Votants
11	9	7	7
Date de la convocation		Date de l'affichage	
15/02/2023		15/02/2023	
Pour	7	Contre	Blanc/Abstention
			0

OBJET : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2023

Madame le Maire informe le conseil que le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Madame le Maire propose de maintenir les taux.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts,
Après avoir délibéré,

- **DECIDE** de ne pas augmenter et de fixer les taux communaux pour 2023 comme suit :

- Taxe d'habitation 9,50 %
- Taxe foncière (bâti) 26,14 %
- Taxe foncière (non bâti) 69,51 %

- **CHARGE** Madame le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

Pour copie conforme

Le Maire.
Laure PION



COMMUNE DE NOTRE DAME DU CRUET**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du 22 février 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-deux du mois de février à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme PION Laure, Maire.

PRESENTS : Mme BERNARD Isabelle, Mr CHARBONNIER Christian, Mme GERBER Anne, Mr PERROTIN Joël, Mme PION Laure, Mr PITHOUD Christian, Mr PITHOUD Guy, Mme VARI Marie-Thérèse

ABSENTS EXCUSES : Mme GERBER Anne, Mme JOANNEZ Myriam

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme BERNARD Isabelle

Afférents au C M.	En exercice	Présents	Votants	
11	9	7	7	
Date de la convocation		Date de l'affichage		
15/02/2023		15/02/2023		
Pour	7	Contre	Blanc/Abstention	0

OBJET : TARIF PASSAGE DU TUNNEL DU FREJUS

Mme le Maire rappelle au conseil que suite à l'acquisition de de 2 nouvelles cartes d'abonnement au Tunnel du Fréjus, il est nécessaire de fixer le tarif du passage vendu aux administrés.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré**- DECIDE**

- de fixer le tarif du passage à 14.03 €
- de demander un chèque de caution du montant de passages restants sur la carte
- le règlement s'effectuera à réception d'un avis de somme à payer

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.
Pour copie conforme

Le Maire.
Laure PION

Certifiée exécutoire compte tenu de l'affichage à la porte de la Mairie et de la publication sur le site internet de la commune le 27/02/2023
et de la transmission en Sous-Préfecture le 27/02/2023



COMMUNE DE NOTRE DAME DU CRUET**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du 22 février 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-deux du mois de février à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme PION Laure, Maire.

PRESENTS : Mme BERNARD Isabelle, Mr CHARBONNIER Christian, Mr PERROTIN Joël, Mme PION Laure, Mr PITHOUD Christian, Mr PITHOUD Guy, Mme VARI Marie-Thérèse

ABSENTS EXCUSES : Mme GERBER Anne, Mme JOANNEZ Myriam

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme BERNARD Isabelle

Afférents au C M.	En exercice	Présents	Votants		
11	9	7	7		
Date de la convocation		Date de l'affichage			
15/02/2023		15/02/2023			
Pour	7	Contre		Blanc/Abstention	0

OBJET : Sécurisation traversée du village – Passerelles – Maîtrise foncière

Mme le Maire rappelle au conseil que pour la création des passerelles il est nécessaire de délimiter la route départementale et d'effectuer des divisions en volumes de différentes parcelles

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré

- **approuve** le devis de maîtrise foncière proposé par GE-ARC pour un montant HT de 8 986.54 € soit 10 783.85 €HT

- **autorise** Mme le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

Pour copie conforme

Le Maire.
Laure PION



Certifiée exécutoire compte tenu de l'affichage à la porte de la Mairie et de la publication sur le site internet de la commune le 27/02/2023
et de la transmission en Sous-Préfecture le 27/02/2023